



PAR COURRIEL

Le 7 janvier 2025

Régie Aéroportuaire Régionale des Cantons de l'Est (RARCE)
101 rue du Ciel
Bromont Québec
J2L 2X4

M. Michel Chartier
Président
Aviateurs Québec

Sujet : Frais d'atterrissage aéroport Roland-Désourdy (CZBM)

Monsieur Chartier,

Suite à votre lettre du 19 novembre dernier adressée au maire de Bromont ainsi qu'aux mairesses de Cowansville et de Granby, dont nous avons reçu copie par courriel le 20 novembre 2024, la Régie Aéroportuaire des Cantons de l'Est (RARCE) souhaite vous faire part de certains faits.

La responsabilité première d'un gestionnaire d'aéroport est d'assurer la sécurité des usagers ainsi que celle des employés de l'aéroport et de son écosystème. Afin d'améliorer la fluidité des opérations et considérant que la piste avait atteint sa fin de vie utile, le conseil d'administration de la RARCE a décidé, à l'issue d'un appel d'offres public le 19 décembre dernier, d'octroyer un contrat de près de 10 millions de dollars pour des travaux de réfection des chaussées et des systèmes électriques de la piste 05-23, des systèmes électriques de la voie Alfa, de la construction de deux nouvelles voies de circulation ainsi que de l'extension du tablier de l'aéroport.

Ce projet requiert le soutien des trois municipalités de la Régie, lesquelles souhaitent informer leurs contribuables que tous les appareils utilisant l'aéroport Roland-Désourdy devront contribuer au maintien des installations. C'est pourquoi la Régie compte mettre en place le principe de l'utilisateur-payeur, avec des frais pour l'utilisation de la piste une fois les travaux de réfection complétés à l'automne 2025.

Enfin, comme le mentionnait le Réseau québécois des aéroports dans sa lettre du 18 décembre dernier, la RARCE s'engage à offrir des infrastructures aéroportuaires de qualité et sécuritaires tout en assurant leur pérennité. Piloter un aéronef est un privilège et non un droit d'utiliser gratuitement les infrastructures aéroportuaires.

Cordialement,

Simon Villeneuve
Directeur Général de la R.A.R.C.E.